Lors du rassemblement des personnels en grève au rectorat, mardi 26 mars, M. Xavier Le Gall Secrétaire général et M. Anne Val, Directrice de cabinet de la rectrice ont proposé de recevoir une délégation.

Aucun des 4 syndicats présents (FO, SNUIPP, CGT, SUD) n'avait souhaité demander audience.

Les manifestants ont donc débattu longuement des conditions pour accepter cette proposition. De nombreux collègues demandaient que le rectorat présente des excuses et voulaient une audience publique, ce que refusait le Secrétaire général.

Finalement, un vote majoritaire s'est prononcé pour accepter l'audience dans les conditions suivantes : 8 représentants des manifestants - les 4 syndicats et 4 collègues dont certains avaient été gazés - sont reçus dans le Rectorat. Ils veulent condamner les violences perpétrées à l'encontre des enseignants ...

Rappel : le 19 mars jour de grève interprofessionnelle, une opération de blocage du rectorat avait été programmée de 7 h à 9 h. La rectrice a demandé l'intervention des forces de l'ordre qui ont gazé et violenté (étranglements, coups, etc.) nos collègues.

## Compte Rendu de délégation

L'audience est introduite en rappelant les termes de la lettre envoyée par FO à la rectrice : lire ici



**Le SG** se retranche derrière « le contexte » « les personnels du rectorat qui venaient travailler » et « le sujet de l'agrégation qui devait sortir du rectorat. Nous étions en lien direct avec le ministère. Si les sujets ne sortaient pas du rectorat de Toulouse, l'agrég devait être repoussée. » « Le rectorat a cherché à négocier la sortie des sujets, sans succès ». Dans ces conditions la rectrice a demandé l'intervention de forces de l'ordre.

La délégation revient longuement en s'indignant de la gravité des violences policières perpétrées (sans somation) sur des personnes pacifiques et ne présentant aucun danger. Elle donne les incidences morales et physiques sur les collègues victimes, ainsi que de l'effet produit sur l'opinion et les personnels du rectorat eux-mêmes. Elle note que des personnes qui n'étaient pas à la grille ont « été gazées »

**Le SG** (pas spécialement à l'aise) cherche à minimiser le « gazage » qui n'est pas le bon mot, car il fait référence à un moment dramatique de l'histoire.

La délégation : c'est une arme chimique (interdite à la vente) reconnue comme telle par une convention internationale qui l'interdit dans le cadre d'un conflit armé. Cette réponse du rectorat et de la police était totalement disproportionnée.

**Mme la Directrice de cabinet** (incommodée par les gaz lacrymogènes) précise que « personne ici ne s'est réjoui de ce qui s'est passé. Ces violences sont regrettables ».

La délégation : la rectrice était en contact avec le Préfet. Il aurait été aisé de demander que l'action policière se fasse sans violence.

**SG**: nous n'avons pas pouvoir d'interférer sur les interventions des forces de l'ordre.

La délégation revient sur le manque d'anticipation du rectorat. Elle revient sur les raisons de la grève interprofessionnelle appelée par les organisations syndicales qui font la majorité. "Le rectorat savait qu'elle serait particulièrement suivie et que le blocage du rectorat était prévu de 7 h à 9 h. Aucune mesure n'a été envisagée pour remédier à cette situation. Cela aurait été facile de sortir les sujets d'agrégation avant 7 h et proposer au personnel non gréviste de venir après 9 h par exemple"...

**SG**: « si chaque fois que nous avons un rassemblement nous fermons le rectorat nous ne travaillerions que 4 jours sur 5 ». Il n'a ainsi formulé aucune réponse,

« Nous rapporterons le contenu de l'audience à Mme La Rectrice ».

**En conclusion :** ce qui devait être dit a été dit. Si nos interlocuteurs n'étaient pas forcément sereins, pour autant nous n'avons obtenu aucune certitude sur les suites et les réactions futures du rectorat.